

Langue et pouvoir au Ghana sous Nkrumah

Les maîtres-mots

A quoi bon, nous dira-t-on vouloir ressusciter les politiques de Nkrumah dans le domaine linguistique ? L'expérience étatique du nkrumaïsme n'appartient-elle pas au passé ? Et le comportement du gouvernement ghanéen de l'époque ne traduit-il pas principalement l'absence de politique en la matière ?

L'une des singularités du projet nkrumaïste de libération nationale fut de se déployer dans une double dimension : ghanéenne et continentale, ce qui ne manqua évidemment pas d'avoir des incidences sur la perception des enjeux linguistiques. Sa réalisation parcourt des étapes différenciées. Le moment du nationalisme de masse (1947-1951) correspond à la naissance et à la montée en hégémonie du Convention People Party (CPP) ; il coïncide avec une conjoncture historique de crise mobilisatrice ; la période de « l'action tactique » (1951-1957), celle du partage du pouvoir, de la dyarchie, sera placée sous le sceau de l'ambiguïté : à l'échelon du pouvoir central, autorités britanniques et dirigeants du CPP rivalisent dans le double jeu des pressions et des compromis. L'épreuve de force étant pour partie transférée vers le sommet de l'État, le nationalisme de masse se voit cantonné dans un rôle subsidiaire d'appui ou d'agitation électorale. Un espace politique central se différencie du champ local des mobilisations sociales. La phase qui suit immédiatement l'indépendance politique (1957-1960) est celle de la consolidation du pouvoir. Elle prolonge, pour le CPP, les tendances apparues précédemment. Elle est marquée par une réactivation des initiatives panafricaines. Sous la Première République (1960-1966), le régime de Nkrumah acquiert la pleine maîtrise juridique de ses décisions. La souveraineté de l'État de droit semble totalement établie. Une transformation structurelle de l'économie et de la société est engagée. Les politiques d'unité africaine sont

poursuivies. L'option socialiste est affirmée. Ce moment, qualifié de Seconde Révolution, s'identifie à une radicalisation des positions idéologiques, à une amorce de constitution d'un appareil productif national.

Nous avons choisi d'observer les conceptions et les pratiques du gouvernement ghanéen en matière linguistique dans la phase cruciale, tourmentée, ambivalente de la Première République. Nous nous y emploierons en replaçant dans leur perspective historique les quelques initiatives prises à cet égard par le pouvoir étatique sous Nkrumah ; en analysant l'un des rares débats qui eut pour objet la question de la langue nationale à l'occasion d'une séance du Parlement ghanéen d'octobre 1961 ; en essayant de donner un sens aux non-dits du discours officiel, c'est-à-dire de dévoiler les raisons de l'État. Il nous semble en effet que, bien qu'ils ne soient que rarement formulés, des choix fondamentaux furent opérés en ce domaine. S'ils ne sont pas ouvertement débattus, c'est qu'ils touchent aux mécanismes même du fonctionnement du pouvoir central, qu'ils impliquent une conception absolutiste des rapports entre l'État et la société. De multiples préoccupations peuvent être discernées dans les orientations adoptées : cohésion nationale, vision panafricaine, modernité conçue comme accès à l'universel. Mais l'une d'entre elles prévaut, celle qui intéresse fondamentalement le pouvoir étatique et ses modes de domination.

Langue et libération

Le « Programme pour le travail et le bonheur » qu'adoptera le XI^e Congrès du CPP en juillet 1962 à Kumasi et qui constitue la charte fondatrice de l'avancée du Ghana vers le socialisme présente l'énoncé le plus précis des thèses du régime de Nkrumah sur la question des langues nationales. Les paragraphes 151 et 152 du document traitent de ce problème (1).

151. Dans le monde d'aujourd'hui, l'industrialisation et le progrès technique dépendent dans une très large mesure de la connaissance approfondie de l'une ou de plusieurs des principales langues internationales. D'un autre côté, le développement de la culture africaine ne manquerait pas d'être bloqué s'il n'était fondé sur l'étude et l'intelligence des langues nationales. Rien n'est plus naturel pour une nation indépendante que de chercher à promouvoir l'usage d'une langue nationale qui exprime le véri-

(1) « National Languages », *Ghanaian Times*, 26 mai 1962.

table esprit, les idées et les aspirations de son peuple. Atteindre cet idéal constitue un objectif à long terme. Afin de parvenir à sa réalisation dans le long terme, le Parti et le gouvernement proposent que les langues ghanéennes deviennent des matières complémentaires dans les établissements du secondaire et dans les universités à côté des langues classiques et modernes.

152. La sauvegarde de la culture et des institutions traditionnelles est intimement liée à l'usage des langues nationales.

Ce texte est révélateur d'une attitude prudente, embarrassée, temporisatrice. Priorité est donnée à l'industrialisation et au progrès technique, l'approfondissement de la libération nationale s'identifiant à la modernisation. L'inscription dans l'universel commande l'acceptation des dominations linguistiques telles qu'elles se sont instaurées dans les rapports internationaux. L'institution d'une langue africaine comme langue nationale est repoussée dans le temps. Si le problème est reconnu les mesures proposées se révèlent con-

ce biais, de la conduite des affaires publiques et l'on assisterait à l'émergence d'une frange privilégiée qui tire parti de sa maîtrise d'une langue étrangère pour s'arroger le pouvoir de décision.

Le travail patient et limité entrepris par le Bureau des langues du Ghana semble correspondre fort exactement aux intentions gouvernementales. Il ne bouscule pas la situation existante. Il n'hypothèque pas l'avenir. Il introduit quelques éléments d'évolution. Le Bureau, qui fut créé au début des années 50, avait à l'origine pour mission l'alphabétisation de masse et la promotion des langues locales. Après avoir été animé par des spécialistes de l'UNESCO, sa direction fut assurée par S. K. Otoo. La fonction politique du Bureau s'en trouve élargie. Sous la Première République, il effectue des recherches, élabore des manuels et des dictionnaires. Il intervient également dans la sphère de l'information, il contribue aux programmes en langues nationales de la radio, et il édite 8 bulletins bimensuels en langues locales avec un tirage global de 150 000 exemplaires au total. Ces derniers ont un rôle de premier plan dans l'alphabétisation des adultes. Le Bureau tente également d'appuyer l'effort de scolarisation des enfants. Il ne s'appuie pas sur une doctrine nettement arrêtée en matière de langue nationale. Ses enquêtes l'ont conduit à un double constat : le pluralisme linguistique existe avec une soixantaine de langues pratiquées ; le groupe akan domine, un Ghanéen sur deux parlant, trois sur cinq comprenant, un dialecte s'apparentant à ce groupe. Le Bureau n'entend pas se substituer au pouvoir politique en prétendant trancher la question d'une langue nationale unique (4), mais aider à simplifier la situation linguistique. Pour ce faire 8 à 9 langues se voient systématiquement privilégiées : elles sont utilisées à la radio ; elles sont employées dans les publications ; elles font l'objet de recherches.

Ces quelques signes de sollicitude pour les langues africaines (tolérance de leur usage dans la vie politique locale, activités du Bureau des langues, recherches universitaires) ne doivent cependant pas effacer la tendance dominante qui conduit à l'extension de l'emprise de l'anglais. Comme durant l'ère coloniale, ce dernier est le mode d'expression de la domination étatique. Mais sa

s'en tenir à l'école primaire, le nombre d'élèves inscrits, qui ne dépassait pas 150 000 en 1951, atteindra 1 135 000 en 1965-1966. Sous la Première République, l'effort se poursuit. En 1961, l'enseignement primaire et complémentaire devient officiellement gratuit et obligatoire. Le Plan septennal qui démarre en 1964 prévoit une mesure identique pour le cycle secondaire. A l'objectif égalitaire de généralisation de l'enseignement s'ajoute l'idée que s'ouvre désormais une seconde étape « dans laquelle les politiques d'éducation doivent répondre de façon croissante au second objectif majeur de l'éducation, à savoir l'enseignement des qualifications et des connaissances qui sont nécessaires au fonctionnement d'une économie moderne » (5).

Dans l'un de ses écrits fondamentaux *L'Afrique doit s'unir*, Nkrumah reviendra sur l'émergence d'une intelligentsia comme avant-garde politique et sociale. Dressant un rapide bilan des politiques d'éducation conduites par le CPP, il désigne la généralisation de l'école de base comme le véritable acte de libération des nouvelles générations ghanéennes. Il ironise sur l'empreinte laissée par la puissance coloniale sur l'enseignement. Il souligne les efforts entrepris par le régime pour le réorienter en fonction de la personnalité africaine. A aucun moment il n'évoque le problème linguistique ; aucune autre solution n'est suggérée (6).

Le silence qui s'impose sous la Première République recouvre une option fondamentale, délibérée, non exprimée, celle de l'anglais. Précédemment l'usage des langues locales avait fait, de façon sporadique, l'objet de discussions au sein de l'élite intellectuelle. J. E. Casely Hayford en particulier s'inquiétera de l'extension de l'anglais comme langue de l'enseignement primaire. Sous le governorat de Guggisberg s'engagera, à partir de 1925, un véritable débat (7). Le Comité des éducateurs recommande que les langues locales deviennent le véhicule normal de l'enseignement élémentaire.

La recommandation se heurte à l'obstacle majeur que constitue le faible développement des études linguistiques en Gold Coast. A partir de 1951, l'anglais en revanche voit son rôle délibérément amplifié. Il est même envisagé, fin 1954, de l'instituer comme véhicule de l'instruction dès le début du primaire dans tout le Ghana d'ici 1957. En janvier 1959, il est décidé d'utiliser l'anglais comme instrument d'enseignement dès la seconde année du cycle primaire, les langues locales étant considérées comme de simples matières.

(5) *Seven years Plan for National Reconstruction and Development*, Accra, Office of the Planning Commission, 1963, p. 142.

(6) K. Nkrumah, *Africa must unite*, Lon-

dres, Panaf, 1963, p. 49.

(7) D. Kimble, *A Political History of Ghana, 1850-1928*, Oxford, Clarendon Press, p. 515.

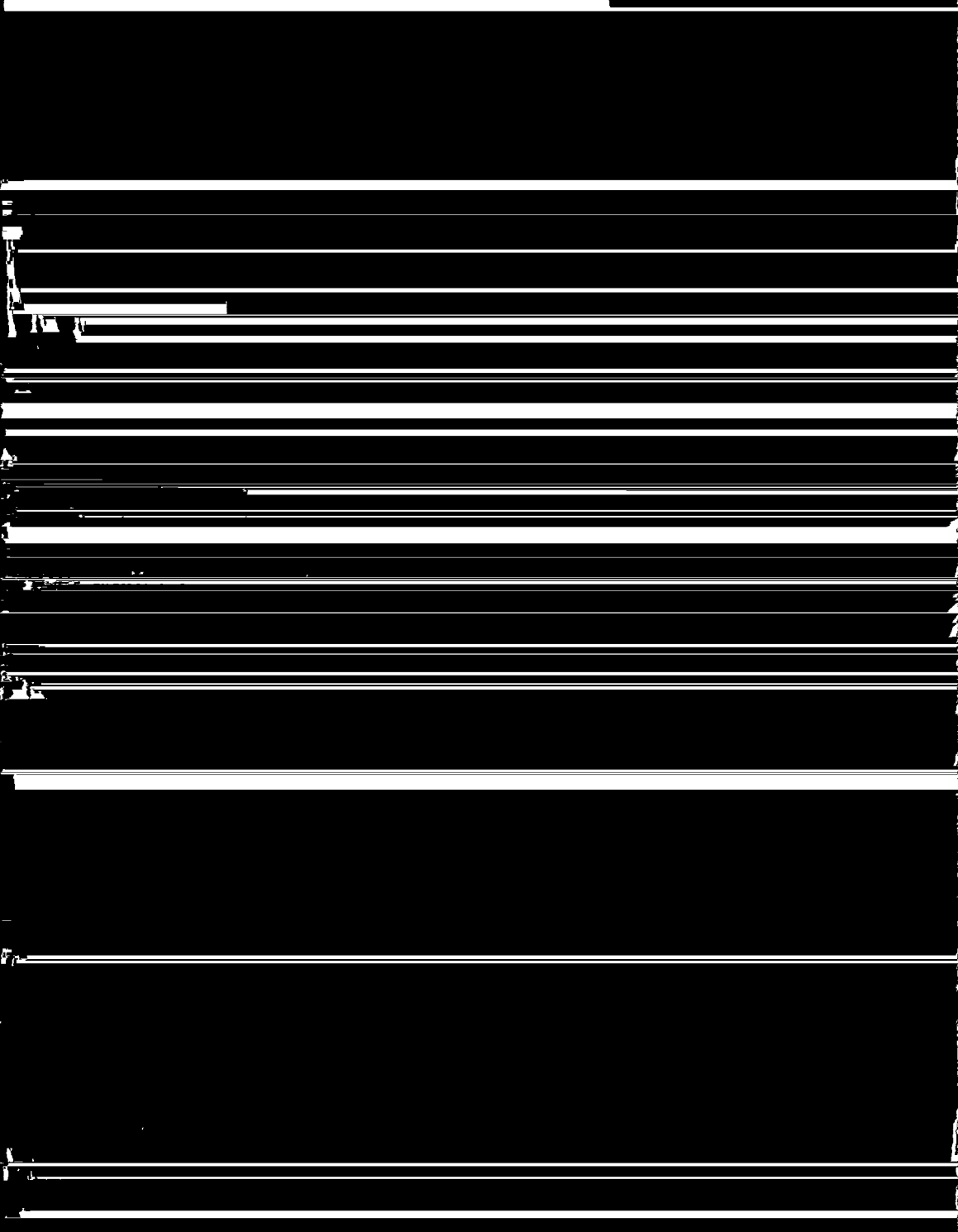
Les appareils idéologiques d'hégémonie mis en place par le CPP adoptent également l'anglais comme moyen d'expression. C'est le cas de la presse du Parti. Si *Evening News* publie à l'occasion des articles en pidgin, en fante, en twi ou en hausa, le *Ghanaian Times* et l'hebdomadaire *The Spark* sont entièrement rédigés en anglais. Seule la radio fait largement usage de langues ghanéennes. La presse du Parti ne fait d'ailleurs que prolonger une orientation qui fut celle, dès sa naissance, du journalisme nationaliste de Gold Coast. Le dessein panafricain l'incite même à privilégier, parallèlement à l'anglais, d'autres langues étrangères (le français, le portugais) plutôt que les langues locales. Ainsi le groupe du *Spark* publie-t-il un organe en français (*L'Étincelle*) et un autre en portugais (*Faúlha*). A l'Institut idéologique de Winneba, le français compte parmi les matières enseignées.

Sous-estimation de l'enjeu linguistique ? Acceptation transitoire d'une contrainte ? La ligne adoptée en matière de langue nationale est à resituer dans le contexte d'un projet de libération. Il correspond à des impératifs codifiés par la doctrine nkrumaïste. La réalisation de la liberté impliquerait le dépassement des particularismes locaux et régionaux, l'effacement du « tribalisme », la constitution d'un pouvoir étatique puissant et centralisé comme acteur principal de la transformation sociale. Une fois la souveraineté de droit acquise, la libération passerait primordialement par la constitution d'un système productif national, par le développement industriel : elle exigerait une large ouverture sur la science, le progrès technique, la modernité. Enfin la libération ne pourrait

dans toutes les écoles du Ghana (8). » Il est à noter que le débat surgit au lendemain d'une discussion parlementaire, introduite par le ministre de l'Éducation Duwuona-Hammond, portant sur la politique scolaire du gouvernement. On observera surtout que, sous la Première République, une telle discussion publique traitant spécialement de ce sujet revêt ultérieurement un caractère unique. Seul l'hebdomadaire théorique *The Spark* versera une pièce au dossier en reproduisant un article consacré aux problèmes linguistiques de l'Afrique. Mais celui-ci, de caractère général, ne concerne pas directement la situation au Ghana (9).

Lieu du débat, le Parlement a une fonction essentiellement tribunicienne. Élu en juillet 1956, il comprend une majorité absolue de représentants du CPP. Les élections partielles, les arrestations de membres de l'opposition ont fait...

Dans sa formulation, Asafo-Agyei semble soucieux de limiter la portée de sa proposition : celle-ci viserait à la graduelle généralisation de l'akran comme matière d'enseignement ; elle favoriserait



l'essentiel, le débat reste interne au CPP ; il oppose en outre des députés ordinaires aux représentants du gouvernement. D'emblée, il se concentrera sur la question de la consécration ou non de l'akan en tant que langue nationale du Ghana, comme semblait d'ailleurs l'avoir souhaité le rédacteur de la motion.

La première catégorie d'intervenants représente des circonscriptions où dominent l'akwapim-twi, le fante, l'asante-twi. Une série d'arguments porte sur la nécessité, pour un État souverain de posséder sa langue propre nationale. Ainsi que l'exprime K. Asante-Sakyi (Akwapim-Nord) :

« N'est-il pas grand temps pour le Ghana, à ce stade de son développement, de choisir l'une de ses langues et de l'étendre à l'échelle nationale ? Allons-nous continuer de parler des langues étrangères dans nos foyers, dans les lieux publics, dans les rassemblements, et d'utiliser des interprètes pour traduire les paroles que nous adressons à nos parents et amis. »

Une langue officielle ghanéenne constituerait un attribut de la souveraineté nationale, un indispensable élément de reconnaissance à l'échelle internationale. Encore les avis se révèlent-ils partagés quant à l'usage extérieur qui en sera fait. C. E. Donkoh (Wenchi-Ouest) souhaiterait qu'elle soit utilisée universellement. En revanche, tout en mettant l'accent sur l'urgence du choix d'une langue proprement nationale, Asante-Sakyi voudrait voir se maintenir certaines prérogatives de l'anglais :

« Je ne veux pas dire que l'akan doive se substituer à l'anglais. Ce dernier continuera d'exister en tant que langue de travail officielle. Il restera l'instrument de nos relations commerciales internationales. La promotion de l'unité africaine se poursuivra en anglais ; en effet, si nous nous adressons à un éthiopien en akan, il nous répondra en amharique ce qui nous obligera à recourir à des interprètes : les progrès de l'unité s'en trouveront retardés. L'anglais a le statut de langue internationale, et il continuera d'en être ainsi pour un bon bout de temps. »

Le même intervenant n'hésite pourtant pas à souligner l'incompatibilité foncière qui existe entre l'épanouissement de la personnalité ghanéenne et africaine, et le maintien de la dépendance par rapport à une langue étrangère.

Un deuxième thème apparaît avec insistance : il consiste à mettre en valeur le rôle de la langue comme facteur de stabilité sociale et d'intégration nationale. Faiblement étayé, il est avancé de façon relativement défensive. Les partisans de la motion insistent sur l'absence de clivages ethniques à vif au Ghana. Mais dans le même

temps, à travers leur exaltation outrancière des qualités de la langue akan et de son influence, ils dissimulent mal un orgueil régionaliste, voire un hégémonisme. Ainsi Lucy Anin (Brong-Ahafo) va-t-elle jusqu'à parler de la suprématie de l'akan : selon elle, cette langue serait parlée par un habitant sur deux à Accra, par deux sur trois à Tamale ; elle se verrait pratiquée comme *lingua franca* sur tous les marchés du Ghana ; elle ferait office de langue religieuse et cérémonielle dans la plupart des régions. C. E. Donkoh, pour sa part, s'efforce d'atténuer ce qui pourrait suggérer une volonté d'hégémonie asante sans toutefois y parvenir pleinement :

« Nous ne nous ferons pas les avocats de l'utilisation de la langue akan uniquement parce que nous sommes des Akans, mais parce que nous savons que cette langue est dès à présent largement répandue... Nous nous sommes efforcés de démontrer que l'akan est une langue merveilleuse ; que l'akan peut devenir notre langue nationale ; que, si nous voulons construire une nation dotée d'une communauté d'esprit, il nous faut adopter l'akan comme langue nationale... Cela ne conduira nullement à interdire aux gens de parler dagbani ou n'importe quelle autre langue ; mais cela nous permettra d'édifier une nation. »

La seconde catégorie d'intervenants, celle des députés hostiles à la motion, est extrêmement virulente. Elle entend repousser à tout prix l'imposition d'une domination linguistique. Composée d'élus des régions septentrionales ou de la région d'Accra, elle ressent parfois la motion comme une agression pure et simple. Ainsi pour E. Ago Ackam (Dangbe-Shai) :

« ... Cette motion doit être retirée ou repoussée car si elle venait à être adoptée il s'agirait d'un texte préjudiciable et hostile aux peuples d'origine ga et adangbe ainsi qu'aux peuples d'autres régions qui disposent de langues riches et écrites. »

Les détracteurs de la motion utilisent trois types d'arguments. En premier lieu, ils mettent en évidence la fragilité du constat linguistique dressé par ses partisans : outre le fait que celui-ci escamote la vitalité des langues ewé, dagbani, ga ou adangbe, il présente une image faussée de l'akan et de ses ressources littéraires ; il masque les différences dialectales. K. S. Aboaguye (Akim Abuakwa-Sud) se verra contraint de rappeler, en tant que Président du Bureau des langues du Ghana que le Comité d'orthographe de l'akan mis en place en 1952 s'est fixé pour objectif limité d'unifier les systèmes de transcription, et non de forger une langue unique. Une seconde ligne d'attaque s'appuie sur les risques de dissensions et de déchirement qu'engendrerait toute précipitation en matière linguistique. F. E. Tachie-Menson (Denkyira) évo-

que à cet égard les crises survenues en Inde, à Ceylan, dans les Caraïbes, et invite à repousser des mesures qui peuvent provoquer des conflits entre groupes ethniques et entre régions ainsi qu'une désintégration du Ghana. S. I. Idrissu (Dagomba-Nord) insistera lui aussi sur les implications d'un projet qui, bien que placé sous le signe de l'unité, ne peut que provoquer la désunion.

Un troisième ordre d'arguments se fonde sur les exigences d'unification de l'Afrique. Ainsi, pour S. I. Idrissu :

« Quelle va être notre propre contribution à la réalisation

Stabilité politique ? Cohésion nationale ? Les membres du gouvernement évoquent les raisons de l'État. La réponse la plus élaborée est présentée par le secrétaire d'État à l'Éducation, Susanna Al Hassan :

« La question de la langue nationale est hérissée de difficultés ; certaines d'entre elles sont politiques. C'est pourquoi elle doit être abordée avec infiniment de tact et de discernement. De l'aveu général, l'akan est parlé par le groupe linguistique le plus important du Ghana ; il est compris par nombre d'autres Ghanéens hors des limites de ce groupe linguistique. La difficulté majeure est inhérente à la langue akan elle-même ; par sa structure et son contenu, elle reste, à l'instar des autres langues ghanéennes, mal adaptée aux exigences de l'ère technologique moderne. Ses idées — et par conséquent son vocabulaire — sont inadéquates dès qu'il s'agit d'exprimer les besoins et les conditions du monde moderne, en particulier pour tout ce qui touche aux questions scientifiques, techniques, et économiques. »

L'incapacité présente de la langue akan à jouer le rôle d'une langue nationale se trouve ainsi placée au centre de l'argumentation gouvernementale. Kofi Baako, ministre de la Défense et porte-parole du gouvernement, déclare à ce propos :

« Avant tout, on peut se poser la question fondamentale de ce que représente en réalité la langue akan ? Existe-t-il une littérature la concernant ? Est-elle réellement écrite, codifiée, harmonisée ? Qu'est-ce que la langue akan ? Nous ne parlons pas de l'akwapim-twi. Nous ne parlons pas non plus de nkumsumkum fante. S'agirait-il du Brong-Ahafo akan ?... Jusqu'à présent, personne n'a su dire ce qu'était la langue akan. »

Sa collègue Susanna Hassan se montre plus précise dans ses interrogations :

« Comparativement, la langue akan comprend un nombre excessif de dialectes, chacun ayant sa propre orthographe et sa prononciation. Il est donc évident que, même si nous prenions la décision d'enseigner l'akan dans toutes les écoles, nous resterions confrontés avec la difficulté de proposer une forme d'akan dégagée des variations et des particularismes dialectaux. En d'autres termes, il nous faut disposer d'un système uniforme de transcription afin que les livres écrits dans cette langue puissent être lus par quiconque parle akan, indépendamment de son dialecte. Sinon nous n'aurons d'autre alternative que d'enseigner chacun des différents dialectes parmi lesquels l'asante-twi, l'akwapim-

twi, le fante, le nzima. De telles difficultés ne peuvent être surmontées en un jour ; leur solution exige du temps, des études minutieuses, de la patience et de la prudence. »

La complexité de la situation linguistique, qui était totalement gommée par les partisans de la motion, se voit donc utilisée comme justification principale d'une position d'attente. L'accent est mis sur l'importance de la mission attribuée au Bureau des langues. En effet,

« L'introduction d'un système unifié de transcription augmentera les chances de l'akan, parallèlement aux autres langues lorsque le moment sera venu d'adopter une langue nationale commune. »

Mais sous les problèmes linguistiques, qui sont amplement invoqués, perce une préoccupation foncièrement politique, la recherche d'un compromis, l'ajournement des tensions. Révélateur est, de ce point de vue, le refus d'hypothéquer l'avenir. Le discours officiel s'interdit, par un choix jugé soit dangereux soit prématuré, d'anticiper et d'aménager les conditions d'une transition rapide dans ce domaine. Le secrétaire d'État à l'Éducation juge d'ailleurs inconci-

La mise en ordre

De même que les politiques pratiques du CPP, le débat par-

cet aspect fondamental : le divorce qu'instaure, dans la vie sociale, l'officialisation de l'anglais (11). Les langues ghanéennes restent, sauf exception, le mode d'expression de la vie quotidienne, des rapports sociaux, de l'économie domestique, de la production et des échanges marchands, des représentations. Entre celles-ci, des hiérarchies existent, quelques-unes ayant acquis le statut de *lingua franca*. L'anglais est institutionnalisé en tant que langue du pouvoir central, de l'administration étatique, des appareils idéologiques d'hégémonie, des rapports capitalistes. Sa reconnaissance institue un ordre politique et social. La mise en ordre ne fut pas en tous points identique dans les divers âges du nationalisme ghanéen (nationalisme élitiste, nationalisme de masse, nationalisme étatique). Mais elle ne cessa jamais d'opérer.

Dans l'âge du nationalisme élitiste, le choix de la langue du colonisateur revêt une signification politique et sociale bien précise. Pour la mince frange de la société qui entend fonder ses privilèges sur la naissance, l'argent ou le savoir, le maîtrise de l'anglais représente un signe de distinction, un facteur de sa constitution en élite ; elle est essentielle pour se voir reconnaître par le colonisateur comme l'interlocuteur éclairé. Le maniement de l'anglais, le respect des valeurs britanniques signalent l'éminence du statut social, légitiment la prérogative politique. Intellectuels, journalis-

balisme ». Les particularismes locaux et régionaux, les différenciations ethniques, la persistance des mentalités et représentations traditionnelles sont perçus comme autant d'obstacles au dessein nationalitaire et panafricain. George Padmore poussera jusqu'à ses limites extrêmes cette hantise, en écrivant par exemple dans les colonnes de *Evening News* en 1953 :

« La plus redoutable menace à laquelle l'Afrique se trouve aujourd'hui confrontée n'est pas l'impérialisme mais le tribalisme. Le premier se trouve sur la défensive, alors que second est à l'offensive » (12).

Dans la conjoncture mobilisatrice qui correspond à la phase d'expansion du CPP, le discours politique émis en anglais par la direction du Parti est véhiculé, interprété, réapproprié par les réseaux informels de communications de masse. Exceptionnellement, la mise en ordre linguistique s'en trouve perturbée.

Avec l'âge du nationalisme étatique une remise en ordre intervient. On observe la constitution et la déconnexion de deux espaces politiques distincts. Le premier s'identifie au pouvoir étatique, à son administration centrale, à ses appareils idéologiques d'hégémonie : l'anglais y est de règle. La désaffection, la démobilisation politiques interrompent les circuits informels de communications de masse. Le discours du pouvoir étatique reste, pour les sociétés locales, un élément extérieur, faiblement intelligible, étranger. Dans le même temps, se trouve borné, clôturé par le pouvoir et ses

institue un schisme social fondamental (14). L'apparente absence de politique linguistique correspond en définitive à une conception bien établie du politique, à une vision de l'État comme acteur absolu de la transformation sociale.

(14) R. Crook, *Local Elites and National Politics in Ghana: A Case Study of Political Centralization and Local Politics in*

Offinso, Ashanti 1945-1966, London School of Economics, 1977, Thèse de doctorat.